



L'Assurance-Vie

Comprendre les fondamentaux, le fonctionnement, et optimiser votre stratégie patrimoniale

I. Introduction générale

Contexte et chiffres clés

1800Md€

Encours total

Produit d'épargne n°1 des Français

#1

Rang national

Premier choix d'épargne

Poids de l'assurance-vie dans l'épargne des Français (produit d'épargne n°1, encours > 1 800 Md€)

Profil type des épargnants

Rôle dans la stratégie patrimoniale (épargne, retraite, transmission...)

II. Définition et principes fondamentaux

1. Qu'est-ce que l'assurance-vie ?

- Contrat entre un souscripteur et un assureur
- Objectif : valoriser une épargne ou transmettre un capital
- Distinction avec l'assurance décès ou la prévoyance

2. Les acteurs du contrat

Souscripteur

Personne qui signe le contrat

Assuré

Personne sur la tête de qui repose le risque

Bénéficiaire(s)

Désigné(s) ou non

Compagnie d'assurance

Organisme gestionnaire

3. Les différentes durées

- Aucune durée légale minimale (souplesse)
- Notion de durée fiscale (8 ans pour bénéficier des avantages)

III. Fonctionnement du contrat

1. Les versements

- Versement initial
- Versements libres ou programmés
- Possibilité d'alimenter le contrat tout au long de la vie

2. Les supports d'investissement

Fonds en euros

- Capital garanti
- Rendement annuel
- Effet cliquet

Unités de compte (UC)

- Actions, obligations, SCPI
- OPCVM, ETF, fonds structurés...
- Possibilité de panachage (multisupport)

3. Les rachats et arbitrages

- Rachats partiels ou totaux (liquidité disponible)
- Arbitrages entre supports (sans fiscalité interne)
- Rachats programmés en phase de retraite

IV. Modes de gestion

01

Gestion libre

L'épargnant choisit lui-même la répartition et les arbitrages

Plus de flexibilité mais nécessite une certaine expertise

02

Gestion pilotée ou sous mandat

Délégation à un gestionnaire professionnel

Gestion profilée (prudent, équilibré, dynamique...)

03

Gestion à horizon / retraite

Allocation évolutive selon l'âge ou l'objectif de sortie

V. Fiscalité de l'assurance-vie

1. Fiscalité en cours de vie

- Aucune fiscalité tant qu'il n'y a pas de rachat
- Arbitrages non imposés

2. Fiscalité en cas de rachat

Imposition uniquement sur la part des gains

Choix entre :

- Barème progressif de l'impôt sur le revenu
- Prélèvement forfaitaire (PFL / PFU) selon l'antériorité du contrat



Prélèvements sociaux (17,2 %)

3. Fiscalité en cas de décès

- Avant 70 ans : abattement de 152 500 € par bénéficiaire (art. 990 I CGI)
- Après 70 ans : abattement global de 30 500 € sur les primes (art. 757 B), gains exonérés
- Transmission hors succession, clause bénéficiaire libre



VI. Avantages de l'assurance-vie



Souplesse et accessibilité

- Versements modulables
- Rachats possibles à tout moment
- Pas de plafond



Fiscalité attractive à long terme

- Exonération tant qu'aucun retrait
- Avantages successoraux significatifs



Outil patrimonial polyvalent

- Épargne de moyen / long terme
- Complément de retraite
- Transmission optimisée



Large choix de supports d'investissement

Adaptable à tous les profils

VII. Inconvénients et points de vigilance

Points d'attention majeurs

- Rendement des fonds euros en baisse
- Risque de perte en capital sur les unités de compte
- Clause bénéficiaire à bien rédiger (risque de nullité ou fiscalité non optimisée)
- Nécessité de suivre la gestion dans le temps

Frais à surveiller :

- Entrée / versement
- Gestion (fonds euros / UC)
- Arbitrages

VIII. Conclusion & bonnes pratiques

 *Commencer tôt pour maximiser la durée fiscale*

 *Choisir une allocation adaptée à son profil et à son horizon*

 *Rédiger avec soin la clause bénéficiaire (et la mettre à jour régulièrement)*

 *Suivre la performance et les frais*

 *Se faire accompagner si nécessaire (conseiller patrimonial, CIF...)*